



Berne ne s'attend à aucune clémence

PAR MICHAEL SCHNEIDER

ATS

DROITS DE DOUANE

Cinq mois après l'annulation de ses premiers droits de douane, la Maison-Blanche devrait annoncer de nouvelles surtaxes. En Suisse on ne se fait pas d'illusions. Eclairage.

Un nouveau chapitre s'ouvre demain dans l'histoire du différend douanier entre les Etats-Unis et la Suisse. Le 24 juillet marque la fin des droits de douane supplémentaires de 10% que le gouvernement Trump avait imposés à tous les pays à la suite d'un arrêt rendu en février par la Cour suprême. La Confédération et les associations professionnelles ne pensent toutefois pas que cela se traduira par un allègement pour les exportateurs suisses.

L'arrêt de la Cour suprême était sans équivoque: les droits de douane imposés par Donald Trump le 2 avril 2025 n'avaient pas de fondement juridique. Une telle mesure nécessitait l'accord du Congrès. Le gouvernement Trump a réagi sans tarder. S'appuyant sur un autre article de loi, il a imposé des

droits de douane supplémentaires de 10% sur les importations en provenance de tous les pays. Pour des raisons juridiques, il ne pouvait toutefois le faire que pendant 150 jours, une mesure qui expire donc demain.

A cette date, les droits de douane ne devraient toutefois pas baisser. En effet, début juin, le gouvernement étasunien a proposé de nouveaux droits de douane punitifs à l'encontre d'une soixantaine de partenaires commerciaux, dont la Suisse. Une autre disposition légale, l'article 301 de la loi sur le commerce, devrait servir de base légale.

Plus élevé que pour l'UE

Selon les accusations, la Suisse aurait recours à des pratiques commerciales déloyales. Comme 54 autres économies, elle ne dispose pas d'une «interdiction explicite d'importer des produits issus du travail forcé»,

selon Washington. Pour ces pays, les Etats-Unis proposent des droits de douane supplémentaires de 12,5%, contre 10% pour l'Union européenne.

«Nous nous attendons à ce que les Etats-Unis remplacent les droits de douane supplémentaires existants, par des droits supplémentaires fondés sur l'enquête au titre de la section 301 relative au travail forcé», écrit Markus Spoerndli, porte-parole du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

De plus, des droits de douane seraient prélevés conformément au principe de la nation la plus favorisée. Ces droits dits «NPF» s'élèveraient en moyenne à 2,3%.

Une deuxième enquête de Washington au titre de la «section 301» porte sur des surcapacités de production industrielle présumées. Le rapport du repré-



sentant étasunien au commerce n'a pas encore été publié. L'éventuelle charge douanière supplémentaire reste donc incertaine.

Berne a clairement fait savoir à Washington qu'elle s'attendait à ce que le plafond tarifaire de 15% soit respecté, a déclaré Markus Spoerndli. Ce taux avait été convenu dans la déclaration d'intention commune du 14 novembre 2025. De plus, la Suisse continue de rejeter les accusations relatives au travail forcé.

Accord respecté jusqu'à présent

Rahul Sahgal, directeur de la Chambre de commerce Suisse - Etats-Unis, considère lui aussi qu'un droit de douane supplémentaire de 12,5% en raison des accusations de travail forcé est plausible. Jusqu'à présent, la Suisse n'a pas été traitée plus défavorablement que d'autres Etats, précise-t-il. La Suisse n'est pas la seule à avoir mis en œuvre de manière proactive ce qui avait été convenu en novembre 2025. «Les Etats-Unis ont, eux aussi, respecté l'accord jusqu'à présent.» Pour le chef de la Chambre de commerce, le résultat final sera déterminant. «Il est encore trop tôt pour par-

ler d'un désavantage concurrentiel par rapport à l'UE.»

En ce qui concerne l'écart menaçant de 2,5 points de pourcentage par rapport aux Etats membres de l'UE, il faut garder à l'esprit l'ordre de grandeur, selon Rahul Sahgal. L'évolution du franc suisse par rapport au dollar et à l'euro est tout aussi déterminante. Dans ce domaine également, l'économie d'exportation suisse subit des pertes.

Trois scénarios

Swissmem, l'association de l'industrie technologique, critique vivement les accusations de travail forcé: les produits de l'industrie technologique suisse ne sont pas seulement développés

en Suisse, mais aussi, dans la grande majorité des cas, fabriqués dans le pays, écrit l'association. «On ne peut pas fabriquer de produits de haute technologie en recourant au travail forcé. Cette accusation est donc absurde.» Il en va de même pour la prétendue surproduction industrielle. La Suisse n'applique ni droits de douane industriels ni subventions industrielles.

«Nous ne nous attendons malheureusement pas à une suppression des droits de douane», explique Ivo Zimmermann, res-

ponsable de la communication chez Swissmem. La différence tarifaire par rapport aux principaux concurrents sera déterminante: plus elle est importante, plus les conséquences sont douloureuses.

Swissmem envisage trois scénarios possibles: premièrement, un taux de droit fixe de 15%, droits NPF compris. Deuxièmement, un taux de droits de douane moyen de 17,5% sur les produits technologiques suisses, composé de 12,5% de droits supplémentaires et de droits NPF s'élevant en moyenne à 5%. Selon l'association, cela constituerait un désavantage concurrentiel injustifié par rapport à ses principaux concurrents, l'UE et le Japon.

L'association n'exclut pas non plus une mauvaise surprise: «La Suisse et d'autres pays se verront imposer un taux de droits de douane encore plus élevés», explique Ivo Zimmermann pour décrire le troisième scénario.

Le DEFR souligne que la Confédération continue de viser un accord commercial juridiquement contraignant. Cet objectif est également partagé par la Chambre de commerce Suisse - Etats-Unis, Economiesuisse et Swissmem.



Berne espère que le plafond tarifaire de 15% conjointement convenu en novembre dernier sera respecté par Washington. Illustration: le port de Los Angeles, en Californie. KEYSTONE/ETIENNE LAURENT

Surtaxe sur les génériques

Le président américain Donald Trump a annoncé mardi que les médicaments génériques seront soumis à des droits de douane de 100% à partir d'août 2028. La mesure vise, selon lui, à relocaliser la production des produits pharmaceutiques sur le territoire étasunien. Les médicaments génériques étaient jusqu'à présent exclus des droits de douane sur les produits pharmaceutiques, annoncés en avril.

Le géant des médicaments génériques Sandoz a indiqué hier avoir «pris note» des annonces de Washington, estimant qu'il était «encore trop tôt» pour en évaluer les implications. «Des

précisions supplémentaires sur la portée de cette mesure sont encore nécessaires», notamment sur la présence géographique du groupe et ses «décisions d'investissement futures», a précisé un porte-parole du groupe bâlois.

Le fournisseur de l'industrie pharmaceutique Lonza se dit pour sa part quasiment pas concerné par ces nouveaux droits de douane. «Nous vendons, en règle générale, nos produits en sortie d'usine à nos clients, qui les importent eux-mêmes et paient les éventuels droits de douane», a souligné le directeur général Wolfgang Wienand, insistant sur le fait que l'activité avec les génériques n'est stratégiquement pas importante pour le groupe bâlois. **AWP**